



Implenia



Convocation

**À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE
D'IMPLENIA SA**

Mardi,
30 Mars 2021,
à 9h30
Industriestrasse 24
8305 Dietlikon



MADAME, MONSIEUR, CHERS ACTIONNAIRES,

La situation extraordinaire liée au coronavirus ne nous permet malheureusement pas de tenir cette année encore notre Assemblée générale ordinaire dans le cadre habituel. Le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée générale ordinaire le 30 mars 2021 sans la participation physique des actionnaires, sur la base de l'ordonnance 3 relative aux mesures de lutte contre le coronavirus (COVID-19, à partir du 1er janvier 2021). Vous n'aurez donc **pas la possibilité d'assister en personne à l'Assemblée générale ordinaire.**

L'Assemblée générale ordinaire se tiendra donc le

mardi 30 mars 2021
à 9h30
Industriestrasse 24
8305 Dietlikon

avec les personnes requises par les statuts et sans la présence physique des actionnaires.

Nous vous faisons parvenir par la présente les documents suivants:

- Invitation à l'Assemblée générale ordinaire
- Formulaire de procuration (avec formulaire d'instruction)
- Enveloppe-réponse
- Lettre aux actionnaires avec les chiffres-clés de l'exercice 2020

Tous les actionnaires peuvent exercer leurs droits exclusivement par l'intermédiaire du mandataire indépendant au moyen d'une procuration électronique ou écrite. À cette fin, veuillez délivrer une procuration et vos instructions de vote par voie électronique via le portail en ligne de Computershare Suisse SA ou en utilisant le formulaire ci-joint, à l'adresse suivante, au plus tard le 28 mars 2021 :

Computershare Suisse SA,
Implenia AG, Case postale,
4601 Olten

Pour toute question concernant le rapport annuel ou l'Assemblée générale ordinaire, veuillez contacter Madame Franziska Stein, Head of Investor Relations partélinephone au +41 (0)58 474 35 04 ou par e-mail à franziska.stein@implenia.com.

Meilleures salutations

Implenia SA



Hans Ulrich Meister

Président du Conseil d'administration

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 — Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2020 et vote consultatif sur le rapport de rémunération 2020

1.1 — Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2020, après prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose, après avoir pris connaissance des rapports de l'organe de révision, d'approuver le rapport annuel ainsi que les comptes annuels 2020 d'Implenia SA et les comptes consolidés 2020 du groupe Implenia.

1.2 — Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2020

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose d'approuver à titre consultatif le rapport de rémunération 2020.

EXPLICATIONS : Le rapport de rémunération contient les principes régissant la rémunération du Conseil d'administration et de l'Implenia Executive Committee ainsi que le compte rendu sur la rémunération 2020. Ce vote n'a pas de caractère contraignant.

2 — Affectation du bénéfice résultant du bilan

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice résultant du bilan d'Implenia SA comme suit :

CHF 1'000	
Bénéfice reporté	433'446
Bénéfice annuel 2020	(16'335)
Bénéfice résultant du bilan disponible	417'111
Distribution d'un dividende	-
Report à compte nouveau	417'111

EXPLICATIONS : En raison des amortissements nécessaires et inévitables, des restructurations et d'autres mesures prises en 2020, le Conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2020. Les bénéfices non distribués disponibles doivent être reportés sur le nouveau compte.

3 — Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2020

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de l'Implenia Executive Committee (direction) pour l'exercice 2020.

4 — Rémunération

4.1 — Approbation de la rémunération globale maximale du Conseil d'administration pour la période de l'Assemblée générale ordinaire 2021 à l'Assemblée générale ordinaire 2022

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose d'approuver, à titre de rémunération globale maximale pour les membres du Conseil d'administration, le montant de CHF 1.6 million pour la période de l'Assemblée générale ordinaire 2021 à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

EXPLICATIONS : Au cours du prochain mandat, le Conseil d'administration sera composé, comme auparavant, de sept membres. La rémunération globale maximale proposée de CHF 1,6 million est légèrement supérieure à celle de l'année précédente pour tenir compte de l'augmentation prévue des coûts de sécurité sociale ; la rémunération des différents membres du Conseil d'administration ne sera pas modifiée. Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe pour leurs activités. Cette rémunération est versée à raison de deux tiers en espèces et d'un tiers sous forme d'actions bloquées d'Implenia SA. Le cours moyen de l'action d'Implenia SA au mois de décembre de cette année est déterminant pour le calcul du nombre d'actions. Le transfert des actions intervient immédiatement après. Le montant maximum proposé comprend en outre les cotisations sociales estimées, dans la mesure où elles sont versées par la société, ainsi qu'une réserve minimale

pour imprévus. Les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'administration sont énoncés aux art. 22a ss des statuts. De plus amples informations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de rémunération.

4.2 — Approbation de la rémunération globale maximale de la direction pour l'exercice 2022

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose d'approuver, à titre de rémunération globale maximale pour les membres de l'Implenia Executive Committee (direction), le montant de CHF 13 millions pour l'exercice 2022.

EXPLICATIONS : Ce montant est identique à la rémunération globale maximale approuvée lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020 pour l'exercice 2021. L'Implenia Executive Committee se compose de neuf membres. La rémunération globale maximale proposée pour les membres de l'Implenia Executive Committee se compose d'un salaire de base annuel, de la rémunération à court terme liée au résultat (short term incentive, STI) et de la rémunération à long terme liée au résultat (long term incentive, LTI).

Le STI repose à la fois sur des objectifs financiers et sur des objectifs individuels. Le versement maximal est limité à 200 % au maximum du montant cible. Les objectifs financiers des Division Heads dépendent des résultats du groupe et des résultats de la division. Le montant maximal proposé comprend la réalisation maximale possible

des objectifs STI. Les versements effectifs varieront en fonction de la réalisation des objectifs financiers et individuels. Au terme de l'exercice 2021, la société rendra compte du versement effectif dans le rapport de rémunération.

Le LTI lié aux performances est octroyé sous forme d'expectatives sur actions d'Implenia SA (performance share units, PSU), qui dépendent de la réalisation de deux objectifs de performance (total shareholder return relatif et bénéfice par action) sur une période de trois ans. Le montant maximal proposé pour le LTI correspond à une réalisation des objectifs à 100 %. Il s'agit là d'une approche équilibrée qui tient compte de la possibilité que les objectifs à la fin de la période de performance de trois ans ne soient pas atteints ou soient dépassés. La société évaluera la performance globale à la fin de la période de performance.

En outre, le montant maximum proposé tient compte de l'estimation des charges sociales de l'employeur et des cotisations aux plans de prévoyance, d'épargne ou à des institutions similaires, des primes d'assurance et des autres prestations accessoires ainsi que d'une réserve pour fluctuations de cours et imprévus.

L'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2019 avait approuvé un montant maximum de CHF 13 millions pour l'exercice 2020. Sur ce montant, CHF 10,7 millions (afin que 82 %) ont été versés à la Direction en 2020.

5 — Elections

5.1 — Réélection des membres du Conseil d'administration et du président du Conseil d'administration

EXPLICATIONS : Le mandat d'un an des membres actuels du Conseil d'administration s'achèvera au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2021. Tous les membres se représentent pour un nouveau mandat ; M. Hans Ulrich Meister se représente également pour un nouveau mandat de président du Conseil d'administration.

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement les personnes suivantes pour un mandat qui s'achèvera au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

- (a) réélection de M. Hans Ulrich Meister en tant que membre et président du Conseil d'administration ;
- (b) réélection de M. Henner Mahlstedt en tant que membre du Conseil d'administration ;
- (c) réélection de Mme Ines Pöschel en tant que membre du Conseil d'administration ;
- (d) réélection de M. Kyrre Olaf Johansen en tant que membre du Conseil d'administration ;

- (e) réélection de M. Laurent Vulliet en tant que membre du Conseil d'administration;
- (f) réélection de M. Martin Fischer en tant que membre du Conseil d'administration;
- (g) réélection de Mme Barbara Lambert en tant que membre du Conseil d'administration.

5.2 — Réélection des membres du Comité de rémunération

EXPLICATIONS : Le mandat d'un an des membres actuels du Comité de rémunération s'achèvera au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2021. Mme Ines Pöschel, M. Laurent Vulliet, M. Martin Fischer se représentent pour un nouveau mandat.

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement, en tant que membres du Comité de rémunération, pour un mandat qui s'achèvera au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire et sous réserve de leur réélection préalable au Conseil d'administration, les personnes suivantes :

- (a) réélection de Mme Ines Pöschel en tant que membre du Comité de rémunération ;
- (b) réélection de M. Laurent Vulliet en tant que membre du Comité de rémunération ;
- (c) réélection de M. Martin Fischer en tant que membre du Comité de rémunération.

5.3 — Réélection du représentant indépendant

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose de réélire Cabinet Juridique Keller SNC en tant que représentant indépendant pour un mandat qui s'achèvera au terme de l'Assemblée générale ordinaire suivante

5.4 — Réélection de l'organe de révisione

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA, à Zurich, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2021.

DOCUMENTS

Le rapport de gestion 2020, composé du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe ainsi que le rapport de rémunération et les rapports de l'organe de révision sont consultables depuis le 3 mars 2021 sur le site Internet www.implenia.com/agm. À partir du 9 mars 2021, ils seront également consultables Implenia SA, Industriestrasse 24, 8305 Dietlikon. Les actionnaires inscrits au registre des actions et ayant le droit de vote peuvent commander une copie imprimée via le formulaire web à l'adresse <https://implenia.com/en/investor-relations/annualreport/annual-report-2020/order-annual-report>.

INVITATIONS

L'invitation ainsi que le formulaire de procuration seront envoyés par courrier aux actionnaires ayant le droit de vote et inscrits au registre des actions au 5 mars 2021, à 17h00, à la dernière adresse figurant sur le registre des actions. L'invitation sera envoyée à partir du 24 mars 2021 aux actionnaires qui s'inscriront au registre des actions après le 5 mars 2021, à 17h00, mais avant le 23 mars 2021, 17h00. La date de référence pour le droit de vote lors de l'Assemblée générale ordinaire est fixée au 23 mars 2021, 17h00. Étant donné que les actionnaires n'assisteront pas physiquement

à l'Assemblée générale ordinaire, aucune carte d'admission personnelle, y compris les coupons de vote, ne sera envoyée cette année.

PROCURATION

En utilisant le formulaire de procuration qui lui est envoyé avec la présente invitation, tout actionnaire peut se faire représenter par le représentant indépendant, Cabinet Juridique Keller SNC, Case postale 1889, 8027 Zurich, et lui donner des instructions. Les procurations remises au représentant indépendant peuvent être envoyées soit directement à son adresse susmentionnée soit au registre des actions d'Implenia SA (adresse: Computershare Suisse SA, Implenia SA, Case postale, 4601 Olten, Suisse).

En outre, les procurations et les instructions peuvent également être communiquées au représentant indépendant par voie électronique, par le biais du portail en ligne de Computershare. Le vote électronique à distance via le portail en ligne de Computershare peut être effectué du 9 mars 2021, 7h00, au 28 mars 2021, 23h59.

POUR OUVRIR UN COMPTE ACTIONNAIRE CHEZ COMPUTERSHARE:

Vous pouvez autoriser et instruire le mandataire indépendant via le portail en ligne (gvote).

Le portail Investisseurs marche à suivre:

1. Rendez-vous sur le site Internet
www.gvote.ch
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Vous les trouverez sur votre formulaire d'inscription.
3. Acceptez les conditions de procuration.
4. Vous pouvez habiliter le représentant indépendant à exercer son droit de vote en cliquant sur « Attribution d'une procuration ».
5. Sélectionnez le représentant indépendant pour accéder aux instructions de vote.
6. Saisissez vos instructions de vote et cliquez sur « Confirmer la sélection », puis sur « Je confirme mon action » pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante :

Il est possible de transmettre des instructions et de déléguer des pouvoirs au titre de l'Assemblée générale ordinaire 2020 d'ici le 28 mars 2021, à 23h59, au plus tard. Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur le portail Investors que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, l'exploitante du portail en ligne, par e-mail à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro +41 (0)62 205 77 50 (de 9h00 à 16h00).

PUBLICATION

La date de la convocation dans l'organe de publication statutaire, la Feuille officielle suisse du commerce est déterminante.

Ce document est une traduction inofficielle du texte original allemand. En cas de litige, la version allemande fait loi.

Le Conseil d'administration
Dietlikon, 9 mars 2021

Implenia SA
Industriestrasse 24
8305 Dietlikon
Suisse

T +41 58 474 74 74
F +41 58 474 74 75
www.implenia.com